

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 24 AVRIL 2014 – 18 HEURES**

Affiché le 30 avril 2014

Date de la convocation : le 18 avril 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 49.

Étaient présents : M. François BAYROU, **Maire, Président** ; Mme Josy POUEYTO, M. Marc CABANE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Éric SAUBATTE, Mme Odile DENIS, M. Jean-Paul BRIN, Mme Laurence DESPAUX, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON-LE LOHER, Mme Geneviève PÉDEUTOUR, M. Pascal BONIFACE, M. André LESTORTE, **Adjoints au Maire** ; Mme Michèle ETCHEVERRY, Mme Anne CASTÉRA, M. Michel CAPÉLAN, M. Jean-Michel DE PROYART, M. Alain VAUJANY, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Kenny BERTONAZZI, M. Régis LAURAND, Mme Patricia WOLFS, M. Pascal GIRAUD, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Emmanuelle BILLAUT, M. Alexandre PÉREZ, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Claire BISOIRE, Mme Chengjie PÈNE, M. Hamid BARARA, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Pierre LAHORE, Mme Pauline ROY, M. David HABIB, Mme Nathalie LARRADET, M. André DUCHATEAU, Mme Frédérique ESPAGNAC, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, M. Jean-François MAISON, Mme Leïla KHERFFALAH, M. Jérôme MARBOT, **Conseillers Municipaux**.

Étaient représentés :

M. Jean-Louis PERES (qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul BRIN), Mme Alexa LAURIOL (qui a donné pouvoir à Mme PÉDEUTOUR), Mme Françoise LESAGE (qui a donné pouvoir à M. CAPÉLAN), M. Frédéric DAVAN (qui a donné pouvoir à Mme ROY).

Était excusée :

Mme Christelle BONNEMASON-CARRÈRE.

Secrétaire de séance : Mme Pauline ROY

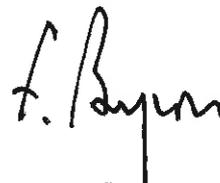
N°	AFFAIRES	VOTES																				
1	<p>Budget primitif de l'exercice 2014 – Budget Principal</p> <p>Total : 133 387 000 €</p> <p>Section Investissement : Dépenses : 37 285 000 € Recettes : 21 301 800 €</p> <p>Section Fonctionnement : Dépenses : 96 102 000 € Recettes : 112 085 200 €</p>	<p>1 contre 8 abstentions Adopté</p>																				
2	<p>Fixation du taux des impôts locaux 2014</p> <p>En application de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, les conseils municipaux fixent chaque année les taux relatifs à la fiscalité locale.</p> <p>Le Conseil municipal :</p> <p>fixe les taux d'imposition pour 2014 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="191 1041 1173 1444"> <thead> <tr> <th>Taxes</th> <th>p.m. Taux année précédente</th> <th>Taux votés</th> <th>Bases prévisionnelle</th> <th>Produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TH*</td> <td>22,48 %</td> <td>22,26 %</td> <td>141 310 000</td> <td>31 455 606</td> </tr> <tr> <td>TFB**</td> <td>25,10 %</td> <td>24,85 %</td> <td>116 244 000</td> <td>28 886 634</td> </tr> <tr> <td>TFNB***</td> <td>52,54 %</td> <td>52,01 %</td> <td>167 400</td> <td>87 065</td> </tr> </tbody> </table> <p>* Taxe d'habitation ** Taxe foncière sur les propriétés bâties *** Taxe foncière sur les propriétés non bâties</p>	Taxes	p.m. Taux année précédente	Taux votés	Bases prévisionnelle	Produits	TH*	22,48 %	22,26 %	141 310 000	31 455 606	TFB**	25,10 %	24,85 %	116 244 000	28 886 634	TFNB***	52,54 %	52,01 %	167 400	87 065	<p>1 abstention Adopté</p>
Taxes	p.m. Taux année précédente	Taux votés	Bases prévisionnelle	Produits																		
TH*	22,48 %	22,26 %	141 310 000	31 455 606																		
TFB**	25,10 %	24,85 %	116 244 000	28 886 634																		
TFNB***	52,54 %	52,01 %	167 400	87 065																		
3	<p>Budget primitif du service des eaux – exercice 2014</p> <p>Total : 12 236 435 €</p> <p>Section Investissement : Dépenses : 7 421 335 € Recettes : 5 396 435 €</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>																				

	<p>Section Fonctionnement : Dépenses : 4 815 100 € Recettes : 6 840 000 €</p>	
4	<p>Budget primitif du service des parkings – exercice 2014</p> <p>Total : 8 172 700 €</p> <p>Section Investissement : Dépenses : 5 577 000 € Recettes : 5 162 700 €</p> <p>Section Fonctionnement : Dépenses : 2 595 700 € Recettes : 3 010 000 €</p>	Adopté à l'unanimité
5	<p>Budget Primitif du budget annexe des opérations d'aménagement – exercice 2014</p> <p>Le budget primitif 2014 relatif au budget annexe des opérations d'aménagement, établi hors taxe, s'élève en dépenses et en recettes réelles à 978 000 € HT.</p>	Adopté à l'unanimité
6	<p>Budget Primitif du Service Public Industriel et Commercial du réseau de chaleur du Hameau – exercice 2014</p> <p>La Ville de Pau a délibéré le 20 décembre 2012 pour la création d'un service public industriel et commercial (SPIC) de production, distribution et exploitation d'un réseau de chaleur au quartier du Hameau.</p> <p>L'exploitation de ce réseau s'est progressivement mis en place auprès des raccordés entre le 15 octobre et le 1er novembre 2013.</p> <p>L'élaboration du budget primitif 2014 n'a pu s'appuyer sur le recul d'une année de fonctionnement complète.</p> <p>Section Investissement : Dépenses : 10 000 €</p> <p>Section Fonctionnement : Dépenses : 355 350 € Recettes : 355 350 €</p>	Adopté à l'unanimité
7	<p>Budget Primitif de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn – exercice 2014</p> <p>Le budget primitif 2014 relatif au budget annexe de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 269 000 € HT.</p>	Adopté à l'unanimité

<p>8</p>	<p>Indemnités des élus</p> <p>Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles L.2123-23 et L.2123-24 la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.</p> <p>Le Conseil municipal, à compter du 4 avril 2014, :</p> <p>- fixe les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>9</p>	<p>Attribution d'une deuxième dotation de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pau</p> <p>Compte tenu des dépenses à engager dans les premiers mois de l'exercice 2014 et dans l'attente de l'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement, la Ville a attribué au Centre Communal d'Action Sociale, par délibération n°25 du 19 décembre 2013, une première avance de 2 470 000 €.</p> <p>En raison du calendrier budgétaire spécifique à cette année électorale et de l'examen en cours de la demande de subvention 2014 formulée par le Centre Communal d'Action Sociale, cet établissement a adressé le 8 avril, une demande de versement d'une seconde avance.</p> <p>Le Conseil municipal :</p> <p>1) décide l'attribution au Centre Communal d'Action Sociale d'une deuxième dotation sur l'exercice 2014 d'un montant de 1 600 000 € ;</p> <p>2) décide que le règlement de la dotation correspondante sera effectuée au moyen des crédits inscrits au budget primitif 2014.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Le Maire,



François BAYROU